

Notice d'autorité Parc national des Pyrénées

ZONE D'IDENTIFICATION		PRODUCTEUR/AUTEUR
Identification		
5.1.1	Type d'entité	Collectivité
5.1.2	Forme(s) autorisée(s) du nom	Parc national des Pyrénées
5.1.3	Formes parallèles du nom	
5.1.4	Formes du nom normalisées selon d'autres conventions	
5.1.5	Autres formes du nom	Parc national des Pyrénées occidentales, PNPO, PNP
5.1.6	Numéro d'immatriculation des collectivités	SIRET 18650004700110
ZONE DE LA DESCRIPTION		
5.2.1	Dates d'existence	1967-03-23/2099
5.2.2	Histoire	<p>Situé dans le massif pyrénéen, le Parc national des Pyrénées s'étire sur 100 kilomètres, sur deux départements - les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées - et deux régions - la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie - du Gave d'Aspe à la Neste d'Aure. Côté espagnol lui répondent le Parc national d'Ordesa Mont Perdu et une réserve nationale de chasse. Ce territoire est complété par deux réserves naturelles nationales gérées par le Parc national des Pyrénées, mais situées hors du cœur du parc national : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle en vallée d'Aure et la Réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées est organisé en deux zones : la zone centrale, appelée "cœur du parc" depuis la loi du 14 avril 2006, et la zone périphérique, appelée depuis la même loi "aire optimale d'adhésion".</p> <p>Le cœur, soumis à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du milieu, se développe sur le territoire administratif de 15 communes (6 communes en Béarn et 9 en Bigorre). Dépourvu d'habitant permanent, il fait l'objet d'une réglementation spécifique de protection des espèces, des habitats et du patrimoine culturel. Dans cette zone s'exercent des activités traditionnelles telles que le pastoralisme et la sylviculture. Dans l'aire d'adhésion située dans la continuité géographique du parc, le parc national est un partenaire de la vie locale.</p> <p>Le parc national est géré selon une charte élaborée par le parc national et les acteurs des vallées, élus, socioprofessionnels, usagers et habitants. La charte, projet concerté de territoire, définit les objectifs de protection du cœur du parc national et les orientations de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion : maintien de la qualité paysagère, aménagement des villages, soutien à la gestion des estives et à la valorisation des produits de l'agriculture locale, développement de l'activité forestière, gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques, sensibilisation du public, conservation du patrimoine naturel et culturel, préservation de la ressource en eau. En 2016, 65 communes adhèrent à la charte et sont partenaires du parc national (15 en Béarn et 50 en Bigorre).</p>
5.2.3	Lieux	Tarbes (Hautes-Pyrénées, France) - 59 route de Pau Tarbes (Hautes-Pyrénées, France) - Villa Fould, 2 rue du IV septembre (1er mai 2008)
5.2.4	Statut juridique	Établissement public à caractère administratif ou organisation publique à caractère non territorial.
5.2.5	Fonctions et activités	<p>Contribuer à la politique de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager : conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des paysages et en général du patrimoine naturel, et, le cas échéant, du patrimoine culturel présentant un intérêt spécial sur le territoire défini.</p> <p>Soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager;</p> <p>Concourir à la politique d'éducation du public, à la connaissance et au respect de l'environnement.</p>
	mots-clés	<p>environnement</p> <p>aménagement du territoire</p> <p>économie montagnarde</p> <p>protection de la nature</p> <p>réserve naturelle</p> <p>faune sauvage</p> <p>flore sauvage</p>
5.2.6	Textes de référence	<p>Code de l'environnement.</p> <p>Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.</p> <p>Décret n°67-295 du 23 mars 1967 portant création du Parc national des Pyrénées occidentales.</p> <p>Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.</p> <p>Décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006.</p> <p>Décret n° 2017-65 du 24 janvier 2017 relatif au rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité.</p>
5.2.7	Organisation interne/généalogie	<p>Le Parc national des Pyrénées est géré par un Conseil d'administration composé des représentants de l'État, d'élus locaux, de scientifiques et d'usagers du territoire. Il est assisté d'un bureau et de deux instances consultatives : un conseil scientifique et un conseil économique. Le Conseil scientifique assiste le Conseil d'administration et le directeur de l'établissement pour toutes les questions relatives à la connaissance, la conservation, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager sur le territoire du parc ; le Conseil économique assiste le Conseil d'administration et le directeur de l'établissement en matière de politique contractuelle de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale. La commission d'indemnisation des dégâts d'ours intervient pour statuer sur les dégâts imputables à l'ours.</p>
5.2.8	Contexte général	
ZONE DES RELATIONS		
5.3.1.1	Nom(s)/numéro d'immatriculation des collectivités, des personnes ou des familles associées	Ministère en charge de l'environnement

Notice d'autorité Parc national des Pyrénées

5.3.2.1	Type de relation	Hiérarchique
5.3.3.1	Description de la relation	
5.3.4.1	Dates de la relation	1967-03-23/2099
5.3.1.2		
5.3.1.2	Nom(s)/numéro d'immatriculation des collectivités, des personnes ou des familles associées	Parcs nationaux de France
5.3.2.2	Type de relation	Hiérarchique.
5.3.3.2	Description de la relation	Coordination des établissements publics administrant chaque parc national de France.
5.3.4.2	Dates de la relation	2006-04-14/2017-01-01
5.3.1.3		
5.3.1.3	Nom(s)/numéro d'immatriculation des collectivités, des personnes ou des familles associées	Agence nationale pour la biodiversité (AFB)
5.3.2.3	Type de relation	Association
5.3.3.3	Description de la relation	Renforcement de l'action collective pour la préservation de la biodiversité.
5.3.4.3	Dates de la relation	2017-01-01/2099
ZONE DU CONTROLE DE LA DESCRIPTION		
5.4.1	Code d'identification de la notice d'autorité	FRAD065 NP_000002
5.4.2	Code(s) d'identification du ou des services	FR-AD065 Hautes-Pyrénées. Archives départementales
5.4.3	Règles ou conventions	Norme ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2e édition, 1996. AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure. Thésaurus SIAF.
5.4.4	Niveau d'élaboration	Validé
5.4.5	Niveau de détail	Moyen
5.4.6	Dates de création, de révision ou de destruction	Création le 28 juillet 2016.
5.4.7	Langue(s) et écriture(s)	Français
5.4.8	Sources	http://www.parc-pyrenees.com/ http://www.parcsnationaux.fr/ http://www.developpement-durable.gouv.fr/
5.4.9	Notes relatives à la mise à jour de la notice	Aurélie Lacourarie
RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS, LES PERSONNES ET LES FAMILLES, ET DES RESSOURCES ARCHIVISTIQUES OU AUTRES		
6.1.1	Identifiants et intitulés des ressources associées	Ministère de l'environnement, fonds du bureau des parcs nationaux et des réserves / Archives nationales 19960018 parcs nationaux (1953-1996). 20030379 préparation de la loi 76-629 sur la protection de la nature (1969-1993). 20060544 parcs nationaux (1966-2001). 20060547 réserves, espaces naturels et parcs naturels (1971-2002). 20070642 Conseil national de la protection de la nature (CNP) (1947-2004). 20080436 espaces naturels (1960-2002). 20080441 parcs nationaux, littoral (1947-2004). 20080058 réserves naturelles (1973-2005). 20130372 création et gestion des parcs nationaux et des réserves (1987-2010).
6.2.1	Nature des ressources associées	Fonds d'archives.
6.3.1	Nature des relations	Producteur
6.4.1	Dates des ressources associées et/ou des relations	XXe siècle / XXIe siècle
6.1.2		
6.1.2	Identifiants et intitulés des ressources associées	Fonds du Parc national des Pyrénées / Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.
6.2.2	Nature des ressources associées	Fonds d'archives.
6.3.2	Nature des relations	Producteur
6.4.2	Dates des ressources associées et/ou des relations	XXe siècle